

PENDANT LE DUMI SE QUALIFIER AU NIVEAU LICENCE

L'Université Lille SHS propose aux étudiants ayant validé la 1^{er} année du DUMI d'accéder en licence Arts parcours Musicien intervenant.

Ce parcours a pour but de qualifier au niveau « licence » les étudiants qui ne le sont pas encore et de leur permettre une éventuelle poursuite d'études, notamment vers les métiers d'encadrement, de la médiation culturelle ou de l'enseignement musical.

L'inscription se fait par le biais de la validation des acquis professionnels ou des acquis d'études antérieures. Le dossier est à retirer au secrétariat du CFMI en mai-juin pour la rentrée suivante. Les candidats admis doivent s'acquitter d'une double inscription.

Vous suivrez quatre jours par semaine les cours, stages et projets au CFMI. Le jeudi sera consacré à des enseignements, communs aux étudiants de musicologie et de l'école supérieure des arts (le « pôle sup. »). À l'issue de cette formation, vous serez à la fois titulaire de la Licence mention « Arts, parcours musicien intervenant » et du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant.

APRÈS LE DUMI INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Diplôme (DUMI) permet l'accès à la Fonction Publique Territoriale (cadre d'emploi d'assistant territorial d'enseignement artistique).

Les postes sont le plus souvent rattachés à une école de musique ou un conservatoire mais le musicien intervenant peut également être employé par une association.

SE FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE

Le CFMI permet aux musiciens intervenants diplômés de poursuivre leur formation tout au long de leur vie professionnelle par des ateliers et des stages de formation continue.

LEUR PARCOURS

après un DUMI

Élisa

26 ans.
MUSICIENNE INTERVENANTE

Commune et communauté d'agglomération de plus de 100 000 habitants

« Après une licence « musique et carrière de l'enseignement » à l'Université, je développe ma propre personnalité musicale en vivant des spectacles que j'ai créés orientés vers différents publics. Je fais un point sur mon projet professionnel car mon intérêt pour la musique, les jeunes enfants et les expériences en centre pénitentiaire m'amènent à m'orienter vers le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant. Je partage désormais mon temps de travail entre un poste à mi temps dans un conservatoire (où je participe au rayonnement de l'établissement grâce à mes interventions « orchestre à l'école ») et un poste à mi-temps dans les écoles pour une communauté d'agglomération de plus de 100 000 habitants ».

Damien

38 ANS,
DIRECTEUR

D'UNE ECOLE INTERCOMMUNALE DE
MUSIQUE

Communauté de communes de 27 000 habitants (68 communes)

« Après avoir obtenu le DUMI puis le concours d'assistant territorial d'enseignement artistique (ATEA), je suis amené à diriger une école intercommunale de musique alors que je suis aussi responsable culturel dans ma collectivité. Suite à l'obtention du concours de professeur d'enseignement artistique chargé de direction, mes missions sont diverses et passionnantes avec des enjeux de développement de territoire importants : je crée une école intercommunale de musique qui regroupe 5 équipes et autant de lieux, je mets en place une saison culturelle originale et m'occupe de coordonner l'agenda culturel de l'intercommunalité, je manage les équipes, j'élabore et conduis de nombreux projets (pédagogique, culturel et d'établissement). Interface entre les équipes enseignantes et les élus, je prépare le budget, en assure le suivi et l'exécution. »

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Jean JELTSCH

Directeur du CFMI, responsable de la recherche
(33) 03.20.41.73.13 - 06.75.25.32.24
jean.jeltsch@univ-lille3.fr

Philippe POISSON

Responsable de la formation initiale, référent handicap
(33) 03.20.41.73.12 - 06.70.67.82.52
philippe.poisson@univ-lille3.fr

Christelle MARCHAND

Responsable de l'insertion professionnelle
(33) 03.20.41.73.16 - 06.75.25.32.17
christelle.marchand@univ-lille3.fr

CONTACT ADMINISTRATIF

Muriel DE POORTER

Pilotage, responsable de la formation continue, référent handicap administratif
(33) 03.20.41.73.14 - 06.75.25.32.33
muriel.depoorter@univ-lille3.fr

Kadra SERIR

Assistante de la formation initiale, secrétariat pédagogique
(33) 03.20.41.73.11 - kadra.serir@univ-lille3.fr

CFMI : Tour du bâtiment d'extension – Bâtiment A niveau 2
cfmi@univ-lille3.fr - www.univ-lille3.fr/cfmi

COMMENT VOUS INSCRIRE AU CFMI ?

Vous êtes titulaire du baccalauréat (ou un autre titre admis en équivalence) et vous avez effectué au moins une année d'études supérieures ou vous avez exercé une activité professionnelle permettant la VAP – Validation des Acquis Professionnels

- Retirez, à partir du mois de janv. 2017, un dossier auprès du secrétariat du CFMI. Le CFMI organise généralement une session de tests en mai / juin et parfois une autre en septembre. Les épreuves se déroulent sur une seule journée pour un candidat.
- L'inscription ne sera définitive qu'après l'inscription administrative à l'université Lille SHS.
- Contactez le Service Universitaire de Validation des Acquis et des Compétences (SUVAC) afin de constituer un dossier de validation des acquis le cas échéant (Décret 85-906 du 23/08/1985).

La décision de validation est prise par le Président de l'Université sur proposition d'une commission pédagogique. Elle peut être accompagnée de propositions ou de conseils et n'est valable qu'à Lille SHS pour la formation et l'année universitaire indiquées sur la notification.

Contact SUVAC : voir ci-contre

Les dossiers de validation peuvent être téléchargés à partir de décembre sur : www.univ-lille3.fr/fr/validation-acquis/ et doivent être déposés pour le 1^{er} juin 2017



CFMI
de Lille-
officiel



CFMI Lille

POUR S'INFORMER, S'ORIENTER, ALLER VERS L'EMPLOI

SUAIO

Service Universitaire d'Accueil, d'Information et d'Orientation

Maison de l'Étudiant, Entrée A8
(33) 03 20 41 62 46 - suaio@univ-lille3.fr

Horaires d'ouverture :
lundi 14h00/17h00 - mardi à jeudi 9h00/12h00
- 14h00/17h00 / vendredi fermé
Fermeture : vacances de Noël, d'hiver, de printemps et au mois d'août.

BAIP

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle
Maison de l'Étudiant, Entrée A8
(33) 03 20 41 61 62 - baip@univ-lille3.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi
9h00/12h00 - 14h00/17h00
Fermeture : vacances de Noël, d'hiver,
de printemps et au mois d'août

FORMATION CONTINUE

Conseil, Orientation, Aide à la décision,
Accompagnement dans la gestion
administrative et financière de votre projet :
(33) 03 20 41 72 72
fcep.conseil@univ-lille3.fr

Validation des acquis : pour accéder à un
niveau de formation en l'absence du diplôme
qui permettrait un accès de plein droit (VAP 85)
(33) 03 20 41 66 47 - suvac@univ-lille3.fr

Pour obtenir tout ou partie d'un diplôme par
validation des acquis
de l'expérience (VAE)
(33) 03 20 41 66 47 - vae@univ-lille3.fr

COORDONNÉES DE LILLE SHS

Domaine Universitaire du Pont-de-Bois
Rue du Barreau - BP60149
59653 Villeneuve d'Ascq cedex
Pour un envoi postal, ne pas oublier de
mentionner le service auquel vous vous
adressez.

Métro : ligne 1, station « Pont de Bois »

UNIVERSITÉ DE LILLE, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017 - 2018

DUMI

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE MUSICIEN INTERVENANT

Responsable de la rédaction : Lyne FRANJIE - Coordination : SUAIO - Maquette et réalisation : Cellule Communication - Impression : Université de Lille, Sciences Humaines et Sociales
Document non contractuel - Imprimé en janvier 2017



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- Vous souhaitez conjuguer votre amour de la musique, votre plaisir à la pratiquer, l’inventer, la détourner, l’arranger et votre désir de la transmettre aux enfants ?
- Vous aimez vous lancer dans des projets qui allient les instruments et la voix, le travail du corps et de la scène, l’écriture et l’improvisation, les musiques actuelles et traditionnelles, la création contemporaine et la musique « de répertoire » ?
- Vous avez l’envie de faire se rencontrer les artistes et le public et de permettre au plus grand nombre d’accéder à la pratique musicale ?

Le CFMI vous propose une formation qui répond à vos aspirations et qui conduit à un métier grâce au **DUMI, diplôme universitaire de musicien intervenant**.

LE MÉTIER DE MUSICIEN INTERVENANT

- Le musicien intervenant est à la fois un musicien, un pédagogue et un acteur du développement culturel. Il mène, en collaboration avec d’autres professionnels (enseignants, responsables et élus locaux, artistes...), des projets musicaux permettant l’accès à la pratique musicale de publics variés : les enfants (à l’école et hors école), les tout-petits, les adultes amateurs, les personnes malades, handicapées, incarcérées...
- Il travaille dans un territoire (un quartier, une ville, une agglomération...) au sein d’une structure (une collectivité, une école de musique, une association...) et met en lien par ses projets le milieu scolaire, les conservatoires et les autres lieux de pratique, de création ou de diffusion de la musique. Son action contribue à la vie artistique et culturelle de la collectivité où il travaille et contribue à la démocratisation de l’accès à la musique et à la culture.

QUALITÉS SOUHAITÉES

Ce qui prime dans ce métier, c’est le plaisir de partager et de transmettre :

- le musicien intervenant doit être convaincant dans ses propositions artistiques et savoir créer des moments agréables d’échange, de découverte et d’apprentissage.
- il doit travailler en équipe et s’adapter à différents publics.

Il doit posséder le sens de l’écoute et du dialogue. Ses interventions auprès du jeune public nécessitent enthousiasme, patience et autorité et il doit faire preuve d’imagination dans la conception des projets ainsi que de rigueur pour les mener à bien.

CONDITIONS D’ADMISSION

- Vous êtes titulaire du baccalauréat (ou d’un titre admis en équivalence)
- Vous justifiez d’au moins une année d’études supérieures ou vous avez exercé une activité permettant la validation d’acquis professionnels (voir au verso).
- Vous possédez une solide expérience musicale, une bonne maîtrise technique de votre instrument et de la voix ainsi qu’une certaine maturité pour travailler avec les enfants.

Vous pouvez déposer votre candidature et retirer un dossier pour préparer le DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant). Voir conditions d’inscription au verso.

L’OPTION PRÉPARATION À L’ENTRÉE AU CFMI

Vous êtes intéressé.e par une poursuite d’études au CFMI et l’obtention du DUMI mais encore trop jeune pour y entrer ?

L’option Préparation à l’entrée au CFMI vous permet de suivre des enseignements spécifiques (instrument, voix, formation musicale), de conforter votre projet professionnel et de vous préparer aux tests d’entrée dans le cursus DUMI.

Pour accéder à cette option dont l’effectif est limité, vous devez d’abord faire une demande d’admission en 1^e année de licence Arts parcours Musique et Musicologie sur le portail national Admission Post Bac : **<http://www.admission-postbac.fr/>** entre le 20 janvier et le 20 mars. L’admission à l’option elle-même se fait sur dossier et entretien. Vous devez vous inscrire en parallèle au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tourcoing où se déroulent une partie des cours et avec lequel le CFMI a passé une convention.

ORGANISATION DES ÉTUDES

La formation dispensée au CFMI est professionnelle, à la fois musicale et pédagogique, théorique et pratique. Les disciplines enseignées et les nombreuses mises en situation permettent de conforter sa personnalité de musicien (instrument, chant, direction, percussions, mais aussi travail corporel et théâtral), d’apprendre à mener des projets musicaux avec des partenaires divers pour des enfants ou d’autres publics, de se doter d’outils nécessaires au métier (technique du son, informatique musicale, organologie, etc.) et de renforcer sa culture.

Champs disciplinaires	Contenus d’enseignement	Vol. horaire
1 - Enseignements de pédagogie	Pédagogie générale et didactique de la musique, psychologie et développement, physiologie de la voix de l’enfant, rythmique, répertoires et pratiques musicales à l’école et dans les lieux d’accueil de la petite enfance (chanson, chant choral, pratiques instrumentales, comptines...).	300 h
2 - Enseignements artistiques	Technique vocale, percussions, guitare d’accompagnement, direction de chœur, arrangement, écriture, composition, improvisation, jeu sur les corps sonores, musiques traditionnelles et chansons dansées, contes et littérature enfantine, pratiques chorégraphiques, approche de la scène.	300 h
3 - Enseignements complémentaires et projet professionnel personnel	Technique du son et informatique musicale, organologie et acoustique, culture et analyse, connaissance des milieux professionnels, initiation à la gestion et l’administration, projet personnel, expression et communication, langue vivante.	200 h
4 - Projets artistiques	Projet choral, ciné-concert, restitutions de travaux de création (arrangements de chansons, composition électroacoustique, improvisation), festival régional l’Enfant dans son temps musical, spectacle autour de la littérature enfantine, promenade-concert dans un musée, parcours autour de la musique contemporaine à l’Opéra de Lille, concert participatif avec l’Orchestre National de Lille...	350 h
5 - Stages et interventions sur le terrain	<i>En première année :</i> - Observation de musiciens intervenants sur le terrain, stages tutorés dans des écoles maternelles et élémentaires, intervention en crèche. <i>En deuxième année :</i> - Stage préprofessionnel en milieu scolaire, atelier hors école et projets individualisés (actions de médiation culturelle, ateliers dans le secteur de la santé ou du social).	350 h

AIDE À LA RÉUSSITE

- Avant la rentrée, les journées d’intégration vous permettront de vous familiariser avec le campus de l’université, de rencontrer l’équipe et de recevoir les informations utiles.
- Tout au long de la formation, vous bénéficierez d’un accompagnement personnalisé, avec la possibilité de faire le point sur votre parcours avec les responsables de la formation.

ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE

- Le CFMI est animé par une équipe pédagogique et administrative permanente et fait appel, pour les enseignements, les stages et les projets artistiques, à de nombreux professionnels (artistes, enseignants, chercheurs, personnels des collectivités territoriales, des établissements scolaires, des institutions culturelles...).
- Au sein du CFMI, vous pourrez emprunter des instruments, du matériel audio ou vidéo à l’instrumentarium, accéder aux studios pour réaliser vos projets musicaux, réaliser des instruments ou des dispositifs sonores dans l’atelier de lutherie expérimentales (ALEX) dédié à l’organologie.
- Les services communs de l’université vous seront également accessibles : la maison de l’étudiant, le CROUS, la bibliothèque centrale du campus, le centre de ressources en langues, le bureau d’aide à l’insertion professionnelle, etc.

AIDE À L’INSERTION PROFESSIONNELLE

- Tout au long de la formation, des moments spécifiques vous permettront d’affiner votre projet personnel et préparer activement votre insertion professionnelle :
 - *connaissance des milieux professionnels par des stages et des rencontres,*
 - *ateliers de rédaction de CV et de lettres de motivation,*
 - *séances de préparation aux entretiens,*
 - *initiation à la gestion et l’administration,*
 - *construction d’un « portefeuille » personnel valorisant vos expériences et vos compétences.*
- Vous pourrez ainsi progressivement vous inscrire dans le réseau professionnel où s’échangent des informations sur l’emploi, le métier et ses évolutions, la formation continue, etc.

VIE ÉTUDIANTE AIDES FINANCIÈRES

- Le site Internet de l’université ainsi que le bureau de la vie étudiante, situé dans la maison de l’étudiant sur le campus, pourront apporter des réponses à vos questions sur l’accompagnement des étudiants en situation du handicap, sur le logement, la santé, le sport ou les associations étudiantes de Lille 3.
- Il est possible d’obtenir des bourses ou des aides financières dans le cadre de la reprise d’études, du retour à l’emploi, de la formation continue, du CROUS. Adressez-vous au secrétariat du CFMI.

